







Procedure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2017/2168(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2016: Agence d'approvisionnement d'Euratom (AAE)		
Sujet 8.70.03.06 Décharge 2016		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	 STAES Bart Rapporteur(e) fictif/fictive	14/09/2017
Commission européenne	Commission pour avis	 SARVAMAA Petri	
		 LIBERADZKI Boguslaw	
		 ALI Nedzhmi	
		 VALLI Marco	
		 KAPPEL Barbara	
		ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
DG de la Commission	Commissaire		
Budget	OETTINGER Günther		

Evénements clés			
25/06/2017	Publication du document de base non-législatif	COM(2017)0365	Résumé
13/09/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/03/2018	Vote en commission		
26/03/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0102/2018	Résumé
18/04/2018	Résultat du vote au parlement		
18/04/2018	Débat en plénière		
18/04/2018	Décision du Parlement	T8-0159/2018	Résumé
	Fin de la procédure au Parlement		

18/04/2018			
03/10/2018	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2017/2168(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/8/10817

Portail de documentation					
Document de base non législatif		COM(2017)0365	26/06/2017	EC	Résumé
Cour des comptes: avis, rapport		N8-0037/2018 JO C 417 06.12.2017, p. 0207	12/09/2017	CofA	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE613.457	08/02/2018	EP	
Document de base non législatif complémentaire		05941/2018	09/02/2018	CSL	Résumé
Amendements déposés en commission		PE618.265	02/03/2018	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0102/2018	26/03/2018	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0159/2018	18/04/2018	EP	Résumé

Acte final	
Budget 2018/1415 JO L 248 03.10.2018, p. 0311	Résumé

Décharge 2016: Agence d'approvisionnement d'Euratom (AAE)

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2016 étape de la procédure de décharge 2016.

Analyse des comptes des institutions de IUE Agence d'approvisionnement d'Euratom (ESA).

Comptes annuels consolidés de IUE : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de IUE relatifs à l'exercice 2016, élaborés sur la base des informations fournies par les institutions et organismes de IUE, conformément à l'article 148, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union. Il détaille la manière dont les dépenses par institution de IUE ont été effectuées.

Les comptes annuels consolidés de IUE apportent notamment des informations financières sur les activités des institutions et autres organes de IUE sous l'angle du budget et de la comptabilité d'exercice. Ils présentent par ailleurs les principes comptables applicables à la comptabilité du budget européen (en particulier, consolidation).

Le document présente également les acteurs financiers en jeu dans la mécanique budgétaire (comptable, ordonnateur et auditeur interne) et rappelle leurs rôles respectifs dans le contexte des tâches de contrôle et de bonne gestion financière.

Audit et procédure de décharge : les comptes annuels de IUE et la gestion des ressources sont contrôlés par la Cour des comptes européenne, son auditeur externe, qui, dans le cadre de ses activités, établit pour le Parlement européen et le Conseil:

- un rapport annuel sur les activités financées par le budget général, détaillant ses observations sur les comptes annuels et les opérations sous-jacentes;
- un avis, fondé sur ses audits et figurant dans le rapport annuel sous forme de déclaration d'assurance, sur i) la fiabilité des comptes et ii) la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes concernant à la fois les recettes perçues auprès des redevables et les paiements aux bénéficiaires finals.

Le Parlement européen est l'autorité de décharge au sein de IUE. La décharge représente l'étape finale du cycle budgétaire. Elle constitue le volet politique du contrôle externe de l'exécution budgétaire et se définit comme la décision par laquelle le Parlement européen, sur recommandation du Conseil, «libère» la Commission pour sa gestion d'un budget donné en clôturant la vie de ce budget. Cette procédure de décharge peut donner lieu à 3 situations: i) l'octroi, ii) le sursis ou iii) le refus de la décharge.

Le rapport final de décharge, assorti de recommandations spécifiques adressées à la Commission, est adopté en plénière par le Parlement

européen, et fait l'objet d'un suivi annuel en vue de déterminer si des actions concrètes ont été mises en œuvre par la Commission en réponse aux recommandations formulées.

Chacune des agences fait l'objet d'une procédure de décharge propre, y compris l'Agence ESA.

L'Agence d'approvisionnement d'Euratom : l'Agence ESA, dont le siège est situé à Luxembourg (LU), a été créée en vertu de la [décision du Conseil 2008/114/CE, Euratom](#) afin de fournir une expertise, des informations et des conseils à l'UE sur tout sujet lié au fonctionnement du marché des matières nucléaires et de servir d'observatoire du marché dans ce domaine.

En ce qui concerne les comptes de l'Agence, en 2016, le budget de l'Agence est resté stable à 125.000 EUR (comparé à 2015). Ses recettes et dépenses sont restées à l'équilibre.

Les dépenses de l'ESA sont uniquement composées de coûts administratifs. L'Agence ne reçoit pas de subventions et ne gère pas de lignes budgétaires. Le plus gros des dépenses administratives de l'Agence est directement couvert par le budget de la Commission, et n'est pas répertorié dans les comptes de l'Agence.

L'état des lieux financier de l'ESA au 31 décembre 2016 montre une exécution du budget de l'ordre de 117.926 EUR, soit 94% des crédits engagés (comparés aux 99% en 2015). Les montants non utilisés ont été reversés au budget européen.

Pour le détail des dépenses, se reporter aux [comptes définitifs de l'Agence ESA](#).

Décharge 2016: Agence d'approvisionnement d'Euratom (AAE)

OBJECTIF: présentation du rapport de la Cour des comptes européenne sur les comptes annuels de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom (AAE) pour l'année 2016, accompagné de la réponse de l'Agence.

CONTENU: conformément aux missions confiées à la Cour des comptes par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, la Cour présente au Parlement européen et au Conseil, dans le cadre de la procédure de décharge, une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes annuels de chaque institution, organe ou agence de l'UE, ainsi que la légalité et la régularité des opérations qui les sous-tendent, sur la base d'un audit externe indépendant.

Cet audit a porté sur les comptes annuels de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom (AAE). En bref, la tâche principale de l'Agence est d'assurer une fourniture régulière de matières nucléaires, en particulier de combustibles nucléaires, aux utilisateurs de l'UE, au moyen d'une politique commune d'approvisionnement fondée sur le principe de l'égalité d'accès aux sources d'approvisionnement.

Déclaration d'assurance: conformément aux dispositions de l'article 287 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), la Cour a audité:

- les comptes annuels de l'Agence, qui comprennent les états financiers et les rapports sur l'exécution du budget pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, et
- la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes à ces comptes.

Opinion sur la fiabilité des comptes: la Cour estime que les comptes annuels de l'Agence présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, sa situation financière au 31 décembre 2016, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions de son règlement financier et aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission.

Opinion sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes aux comptes: la Cour estime que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs.

La Cour n'a pas fait de commentaire particulier sur la gestion budgétaire de l'Agence.

Le rapport de la Cour des comptes contient également un résumé des chiffres clés de l'Agence en 2016:

- Budget: 0,1 million d'euros.
- Personnel: 17 fonctionnaires, agents temporaires et contractuels et experts nationaux détachés.

Décharge 2016: Agence d'approvisionnement d'Euratom (AAE)

Après avoir examiné les comptes de gestion de l'exercice 2016 et le bilan financier au 31 décembre 2016 de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom, ainsi que le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2016, accompagné des réponses de l'Agence aux observations de la Cour, le Conseil a recommandé au Parlement européen d'octroyer la décharge au directeur exécutif de l'Agence sur l'exécution de son budget 2016.

Le Conseil n'a formulé aucun autre commentaire.

Décharge 2016: Agence d'approvisionnement d'Euratom (AAE)

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Bart STAES (Verts/ALE, BE) sur la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom (AAE) pour l'exercice 2016.

La commission parlementaire a appelé le Parlement européen à donner décharge au directeur général de l'Agence sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2016.

Notant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2016 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés ont invité le Parlement à approuver la clôture des

comptes.

Ils ont toutefois formulé un certain nombre de recommandations qui doivent être prises en compte lors de la décharge, en plus des recommandations générales figurant dans le [projet de résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE](#):

- États financiers de l'Agence: le budget définitif de l'Agence pour l'exercice 2016 est resté stable à 125.000 EUR. 119.000 EUR (95,2%) du budget de l'Agence proviennent du budget de l'Union et 6.000 EUR (4,8%) de ses propres revenus (intérêts bancaires sur le capital libéré).
- Budget et gestion financière: les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2016 ont abouti à un taux d'exécution des crédits d'engagement de 94,34%, soit une baisse de 4,58% par rapport à 2015.

Les députés ont noté que l'Agence avait traité 344 transactions en 2016, y compris des contrats, des modifications et des notifications afin d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en matières nucléaires. Le comité consultatif de l'Agence a émis un avis positif sur un projet de proposition de règlement actualisé afin de les mettre à jour avec les pratiques actuelles du marché. Avant d'entrer en vigueur, les règles proposées doivent être approuvées par la Commission. Cependant, le processus d'approbation n'était toujours pas finalisé début 2017.

Décharge 2016: Agence d'approvisionnement d'Euratom (AAE)

Le Parlement européen a décidé de donner décharge à la directrice générale de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom (AAE) sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2016 et d'approuver la clôture des comptes de l'Agence pour l'exercice considéré.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2016 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement a adopté par 559 voix pour, 110 voix contre et 28 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui s'ajoutent aux recommandations générales figurant dans la [résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences](#) :

- États financiers de l'Agence: le budget définitif de l'Agence pour l'exercice 2016 est resté stable à 125.000 EUR. 119.000 EUR (95,2%) du budget de l'Agence proviennent du budget de l'Union et 6.000 EUR (4,8%) de ses propres revenus (intérêts bancaires sur le capital libéré). À la fin de l'année 2016, l'Agence disposait de 17 agents, tous fonctionnaires de la Commission.
- Budget et gestion financière: les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2016 ont abouti à un taux d'exécution des crédits d'engagement de 94,34%, soit une baisse de 4,58% par rapport à 2015.

Les députés ont noté que l'Agence avait traité 344 transactions en 2016, y compris des contrats, des modifications et des notifications afin d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en matières nucléaires. Le comité consultatif de l'Agence a émis un avis positif sur un projet de proposition de règlement actualisé afin de les mettre à jour avec les pratiques actuelles du marché. Avant d'entrer en vigueur, les règles proposées doivent être approuvées par la Commission. Cependant, le processus d'approbation n'était toujours pas finalisé début 2017.

Décharge 2016: Agence d'approvisionnement d'Euratom (AAE)

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Agence d'approvisionnement d'Euratom (AAE) pour l'exercice 2016.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE, Euratom) 2018/1415 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom pour l'exercice 2016.

CONTENU : le Parlement européen a décidé de donner décharge à la directrice générale de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2016.

La décision est accompagnée d'une résolution du Parlement européen contenant les observations qui font partie intégrante de la décision concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016 (se reporter au résumé daté du 18.4.2018).

Dans sa résolution liée à la décharge, le Parlement a observé qu'en mai 2016, le comité consultatif de l'Agence a rendu un avis positif sur un projet de proposition de mise à jour de son règlement afin de l'adapter aux pratiques actuelles du marché. Il a relevé qu'avant d'entrer en vigueur, le règlement proposé doit être approuvé par la Commission. Toutefois, le Parlement a constaté que la procédure d'approbation n'était pas achevée au début de l'année 2017.